

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 14 juin 2013

Service instructeur

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2013-6-6-4

Service consulté

**GERPLAN ET CONTRATS DE TERRITOIRE DE VIE
VALORISATION DU PATRIMOINE ARBORE C233
TRAVAUX D'ENTRETIEN EFFECTUES SUR DES ARBRES REMARQUABLES A
HIRTZBACH**

Résumé : Dans le cadre des GERPLAN, le Conseil Général subventionne des actions de restauration et de conservation effectués sur des arbres remarquables appartenant à des communes, classés à l'inventaire des arbres remarquables. La Commune de HIRTZBACH sollicite l'aide financière du Département pour effectuer des travaux de valorisation sur 55 tilleuls et demande à bénéficier à ce titre d'une subvention de 4 237 €.

Dans le cadre du GERPLAN de la communauté de communes d'Altkirch et du Contrat du Territoire de Vie du Sundgau, le Département du Haut-Rhin est sollicité par la Commune de HIRTZBACH pour des travaux d'entretien sur 55 tilleuls centenaires classés à l'inventaire départemental des arbres remarquables situés rue Principale à HIRTZBACH.

Le montant éligible de cette action s'élève à 17 655 € ; il induit une subvention de 4 237 €, calculée avec un taux de subvention de 24 %.

Les crédits nécessaires seront imputés sur le Programme C233 au chapitre 204 – Fonction 738– nature 204142.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

Service de l'Environnement et de l'Agriculture

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 JUIN 2013

GERPLAN – CTV du Sundgau
Valorisation du patrimoine arboré
PROGRAMME 2013

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
VPA03633	HIRTZBACH Mise en valeur de 55 tilleuls remarquables à Hirtzbach	17 655,00	24%	4 237,00
			Total	4 237,00